

Réponses aux questions du BAPE Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Question 1 : Quelles sont les habitudes de navigation de la communauté sur la rivière Péribonka ? Quels seraient les impacts du projet à cet égard ?

R : Les habitudes de navigation des utilisateurs sont la plupart du temps reliées à la pratique d'activités traditionnelles comme la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette mais aussi à des fins culturelles et éducatives par la transmission de connaissance. Si auparavant, les gens de la communauté utilisaient cette portion de rivière annuellement pour la montée ou la descente entre le lac Saint-Jean et les territoires de chasse plus au nord, il n'en est plus de même depuis la construction de la route de Chute-des-Passes dans les années 50. L'utilisation de la rivière se fait donc souvent à partir des sites de campement existants, par les familles dont les territoires de chasse et de piégeage se trouvent à proximité. Celles-ci utilisent les rivières pour se mouvoir entre différents sites sur de relativement courtes distances.

Il faut noter que, au-delà des premiers gros rapides de la Péribonka situés en amont du confluent de la rivière Serpent, il n'y a pratiquement pas de circulation sur la rivière, les obstacles étant trop nombreux et c'est ainsi de mémoire d'homme.

Pour la rivière Serpent également, la navigation rencontrait des obstacles de taille qu'il fallait contourner par un long portage afin de rejoindre des eaux plus calmes. La construction des routes d'accès des compagnies forestières a totalement enlevé le besoin d'un portage.

Pour les impacts, ils sont positifs et négatifs. Le barrage sera évidemment un obstacle infranchissable à la navigation, ce qui fera en sorte de compromettre la libre circulation sur la rivière mais, à l'inverse, celui-ci permettra de rendre accessible une grande portion de la rivière qui ne l'était pas auparavant, on parle ici du tronçon entre le futur barrage et la superficie ennoyée de même qu'une petite partie de la rivière Serpent.

Question 2 Est-ce que la communauté a l'intention de former une structure administrative pour gérer les différents fonds découlant de l'entente avec Hydro-Québec sur le projet Péribonka ?

R : Depuis les dernières ententes du genre, c'est le Conseil des Montagnais lui-même qui gère les sommes d'argent découlant des projets et il les utilise à des fins utiles communautairement comme par exemple l'installation de la glace artificielle à l'aréna, l'implantation d'un programme de soutien pour les activités traditionnelles ou encore un programme de soutien aux entreprises. Les dépenses dans ces fonds font l'objet d'une présentation spécifique à la population. En ce qui concerne le projet Péribonka IV, il n'y a pas eu encore de réflexion afin de voir s'il y avait lieu de modifier la gestion de tels fonds.

Ce sujet concernant principalement les relations du Conseil de bande avec sa population, il va de soi que les politiciens surveillent grandement les opinions des électeurs à cet effet.

Question 3 Quelle valeur attribuez-vous aux sites patrimoniaux qui risquent d'être affectés par le projet notamment celui situé au confluent des rivières Péribonka et Manouane ? Quelles est l'utilisation actuelle de ce site ? Quelle en serait l'utilisation après la réalisation des travaux ?

R : Le site patrimonial identifié sur les cartes relève d'un exercice d'affectations territoriales dans le cadre de la négociation globale de notre peuple avec les gouvernements du Canada et du Québec. Sous la dénomination de site patrimonial, on a regroupé différents types d'affectation comme des sites à caractère religieux ou sacrés, sites à caractère historique particulier, sites servant à des rassemblements ou encore des sites utilisés pour des activités culturelles particulières.

Dans le cas concerné ici, ce sont des zones identifiées pour recréer des sites de rassemblement communautaire. Dans notre histoire, les familles se rencontraient aux confluent des rivières lors des voyages de montée ou descente pour la chasse et on a voulu recréer de telles zones à différents endroits sur les principales rivières se jetant dans le lac Saint-Jean dont la Péribonka. Il n'y a donc pas de valeur particulière à attribuer au site plus qu'aux autres endroits. Il demeure cependant qu'il faut considérer si on le garde au même endroit ou s'il faut le déplacer en raison du panorama modifié par le projet de barrage et de la proximité des installations.

Dans tous les cas, nous regarderons, dans le cadre de nos relations avec Hydro-Québec, les opportunités offertes par la présence du futur barrage et les accommodements qui pourraient en découler. Comme ce site n'est pas encore utilisé comme zone de rassemblement et que nous devons en planifier l'utilisation, nous avons devant nous du temps pour bien nous préparer.

Ce site est actuellement peu utilisé en raison des difficultés d'y accéder. Seuls les utilisateurs qui naviguent sur la rivière y ont accès et lorsqu'ils s'y rendent, c'est surtout pour admirer la qualité du paysage, pour se ressourcer ou tout simplement pour se reposer.

Nous prévoyons effectuer la mise en valeur de ce site en le rendant, si possible, plus accessible. Il pourrait servir à la transmission de connaissances et à des activités culturelles et éducationnelles pour nos jeunes. Nous prévoyons qu'il bénéficiera de modalités de gestion particulières en vertu d'une entente avec les gouvernements.

Question 4 Quelles sont vos préoccupations au sujet des effets du projet Pérignonka sur la faune en regard des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage de votre communauté ?

R : Le mode de vie ancestral ilnu est basé sur l'exploitation de la faune. Nous voulons que ce mode de vie se perpétue même s'il a évolué et qu'il continuera d'évoluer. Il doit donc y avoir encore assez de gibiers pour que nos membres puissent poursuivre la pratique de leurs activités traditionnelles. Nous souhaitons que les impacts du projet ne s'éloignent pas trop de ceux qui sont prévus dans l'étude d'impact. Ceux-ci nous apparaissent acceptables lorsque l'on évalue le projet dans une perspective globale. Le projet ne devra pas entraîner une pression trop accrue sur la faune au détriment de notre mode de vie. Il est aussi primordial que le futur barrage ne dépasse pas un mètre pour maintenir une stabilité faunique sur le pourtour du plan d'eau ainsi que pour offrir des conditions idéales pour l'occupation humaine.